



# CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.: Générale

PNUE/CMS/WAE/1/Inf.6  
19 mars 2009

Original: Français

PREMIÈRE REUNION DES SIGNATAIRES DU MEMORANDUM  
D'ACCORD CONCERNANT LES MESURES DE CONSERVATION  
EN FAVEUR DES POPULATIONS OUEST-AFRICAINES DE  
L'ELEPHANT D'AFRIQUE (*Loxodonta africana*)  
Accra, Ghana, 30-31 mars 2009

## Atelier sur l'éléphant d'Afrique Mombasa, Kenya 23 juin 2008

### COMPTE RENDU

#### Historique

Le Secrétariat de la CITES, en accord avec la décision 14.79 adoptée lors de la 14<sup>ème</sup> COP de la CITES, devait organiser une réunion sur l'éléphant d'Afrique.

Cette réunion, programmée à Mombasa au Kenya du 23 au 25 juin 2008, a été confiée au programme du Suivi de l'Abattage Illégal des Eléphants (MIKE). Celle-ci a pu regrouper 34 des 37 pays de l'aire de répartition de l'éléphant en Afrique (seuls l'Angola, le Nigeria et la Somalie étaient absents). Ont également participé, le Secrétariat de la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS), TRAFFIC et l'UICN (Annexe 1).

Le Secrétariat de la CMS, responsable du développement d'un Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation des populations d'éléphants de l'Afrique de l'Ouest (MoU Eléphants), signé par la majorité des pays concernés en novembre 2005 à Nairobi, a pu organiser un atelier, en marge de la réunion CITES, afin de présenter notamment les progrès de la mise en œuvre du MoU dont la mise en œuvre, dirigée par Lamine Sebogo, a été confiée par lettre d'accord 2006 au Bureau du Programme du GSEAF basé en Afrique de l'Ouest.

La réunion CITES était présidée par Madame Elizabeth Mrema, représentante de la Division de la loi environnementale et des conventions du programme des Nations Unies pour l'Environnement basé à Nairobi (DELIC), assistée de quatre vices-présidents représentant respectivement les pays d'Afrique centrale, de l'Est, de l'Ouest et du Sud. La Commission européenne et le gouvernement hollandais ont été remerciés pour les fonds mis à disposition pour l'organisation de cette réunion dont l'objectif (cf. décision 14.79) était triple : préparer de façon collective les premières bases d'un plan d'action régional pour l'éléphant d'Afrique, réfléchir aux modalités de constitution d'un fonds financier spécifique

*Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

pour l'éléphant, dresser un état des lieux MIKE et Etis (cf. compte rendu verbal en Annexe 2).

### **CMS « Side Event »**

Le « side event » animé par L. Sebogo et V. Herrenschmidt a regroupé 10 des 13 pays ayant signé le MoU auxquels se sont ajoutés le Ruanda, le Kenya et l' Eritree. Celui-ci s'est déroulé en trois temps avec une présentation de la CMS, de ses annexes et de ses objectifs, de ses liens avec la CITES par V. Herrenschmidt, suivie d'une présentation du MoU, de son état de mise en œuvre par L. Sebogo et enfin d'une discussion sur les présentations et les perspectives à venir.

#### Partie 1 : Présentation de la CMS

Elle a été axée essentiellement sur la présentation des deux annexes de la CMS et de leurs rôles respectifs lors de l'inscription d'espèces particulières.

([http://www.cms.int/documents/convtxt/cms\\_convtxt\\_fr.htm](http://www.cms.int/documents/convtxt/cms_convtxt_fr.htm))

L'éléphant est ainsi inscrit sur l'annexe II de cette convention depuis son ouverture à la signature en 1979 à Bonn. Cette espèce est considérée depuis cette époque comme une des espèces dont « *l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale* » et pour lesquelles « *l'état de conservation est défavorable et nécessitent la conclusion d'accords internationaux pour leur conservation et leur gestion...* ».

C'est ainsi que la position de l'éléphant en annexe II de la CMS a permis l'élaboration d'un Mémorandum d'Accord ou MoU qui a été signé officiellement par onze pays en novembre 2005 lors de la dernière conférence des parties de la CMS auxquels se sont joints tout récemment le Sénégal et le Ghana. Au stade actuel, tous les pays concernés ont signé le MoU Eléphants.

(<http://www.cms.int/species/elephants/moutxt.htm>)

Malgré des objectifs principaux différents (la CITES traite avant tout du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la CMS de la conservation des espèces migratrices appartenant à la vie sauvage sur l'ensemble de leur aire de répartition), les liens existants entre la CITES et la CMS sont cependant évidents pour ces deux conventions du PNUE.

Ouvrant en effet globalement pour un même but de préservation durable de la biodiversité, elles présentent la particularité de voir inscrites dans leurs annexes respectives des espèces identiques. Il en est ainsi pour l'éléphant d'Afrique mais aussi pour plusieurs autres espèces relatives aux : esturgeons, tortues marines, mammifères marins etc.

Le renforcement des synergies existantes ou leur développement apparaît donc de plus en plus nécessaire pour des actions qui abordent des sujets ou des espèces identiques. C'est d'ailleurs l'objet du programme de travail qui a été élaboré conjointement par les deux Secrétariats et dont on peut trouver le dernier projet sur le site :

<http://www.cites.org/fra/com/SC/57/F57-11.pdf>

Ce projet devrait être examiné pour validations respectives par les comités permanents des deux conventions courant 2008 afin de pouvoir être mis en œuvre dès 2009.

## Partie 2 : Etat de mise en œuvre du Mémorandum

Les grandes lignes de la mise en œuvre du MoU concernent jusqu'à maintenant :

- la promotion de l'accord ainsi que la promotion de la stratégie sous régionale annexée : Le Sénégal et le Ghana ont rejoint le groupe des onze premiers pays en signant le MoU en 2007 ;
- l'identification des points focaux nationaux. L'annexe II ci-jointe en donne une liste actualisée des points focaux ;
- le développement d'un format de rapport type : le format a été préparé et est actuellement en cours de relecture au Secrétariat de la CMS à Bonn ;
- l'appui au développement de stratégies nationales: Bénin, Niger, Guinée, Liberia, Sierra Leone ;
- le développement d'initiatives transfrontalières ; celles-ci concernent tout particulièrement les zones suivantes : **Ziama-Wenegisi (Liberia-Guinea)** avec l'organisation d'un atelier technique et l'élaboration d'un plan d'action ; **Bia-Gossou-Bossemati (Ghana-Cote d'Ivoire)** avec également l'organisation d'un atelier technique et l'élaboration d'un programme de gestion ; **Nazinga-parc National Kabore Tambi- Réserves forestières Nord Est Ghana( Burkina Faso Ghana)** avec l'élaboration d'un plan de gestion et l'initiation d'un accord bipartite pour la gestion du corridor préalablement délimité; **Gourma malien-Sahel Burkinabe( Mali-Burkina)** avec l'organisation d'un atelier de concertation inter-Etats, évaluation écologique du corridor, mise en place d'un conseil de gestion transfrontalier entre les deux pays ; **Parc W-Arly- Pendjari- Réserves Nord Est Burkina ( Burkina -Niger- Bénin)** avec la mise en œuvre d'un programme transfrontalier de gestion, l'initiation et la mise en œuvre d'un accord de surveillance conjoint, le renforcement des capacités.

## Partie 3 : Discussion- Perspectives

La discussion a porté essentiellement sur deux sujets :

- 1) le premier concernant **la position de l'éléphant dans les différentes annexes des deux conventions**, Annexe II pour la CMS, Annexe I soit II pour la Cites. Un souhait d'homogénéisation, de clarification de ces inscriptions ou plutôt de la dénomination des annexes a été clairement exprimé par les participants, ceci même si il a été bien précisé que ces inscriptions n'aboutissaient pas du tout à des obligations immédiates identiques, l'objectif global des deux conventions restant bien entendu des deux cotes, d'assurer a long terme la préservation durable de l'espèce, objectif global qui se retrouve dans les textes des nombreuses décisions adoptées durant les Conférences des Parties de chaque convention ;
- 2) le second, **le souhait et l'urgence de développer ou de renforcer des projets transfrontaliers abordant tant des questions liées à l'application de la CITES**

**qu'au renforcement de capacités pour la mise en œuvre du MoU Eléphant.** La lutte contre le braconnage qui se développe aux abords des frontières, l'évaluation de l'impact du changement climatique à l'accès à la ressource en eau ou d'autres sujets plus généraux comme celui du niveau de participation des populations locales ou la recherche de fonds nécessaires, restent des questions clés à résoudre en commun pour une mise en œuvre rationnelle et efficace des actions programmées dans les plans de gestion.

Le Togo, le Bénin, la Cote d'Ivoire, le Mali se sont notamment exprimés sur la nécessité de développer des synergies CMS/CITES au niveau de leurs corridors inter- Etats respectifs.

Il a été précisé à cette occasion que la Conférence des Parties du MoU se déroulerait selon toute vraisemblance en tout début d'année 2009. Celle-ci pourrait être l'occasion de préciser ces sujets et de réfléchir à la poursuite des projets bilatéraux engagés ou à engager.

### **Conclusion**

Cette réunion a concerné principalement, les points focaux du réseau CITES/Mike de la zone concernée par le MoU, à l'exception de trois pays, le Niger, le Togo et le Mali pour lesquels les points focaux CITES/Mike sont identiques au point focal CMS/MoU. Elle est de ce fait apparue très utile en tant qu'outil de formation et d'information. En outre, elle a permis en effet aux pays présents de percevoir de façon plus précise les enjeux de la CMS face à ceux de la CITES et d'appréhender les liens pouvant exister entre ces deux conventions et leurs activités respectives. L'intérêt et la possibilité de développer des synergies sur cette espèce partagée sont apparus évidents notamment au regard des zones transfrontières, notamment sur des thèmes techniques comme la lutte anti-braconnage ou l'accès à l'eau, mais aussi sur des thèmes plus complexes comme la participation des populations locales à la préservation de ressources naturelles ou la recherche de financements adéquats et nécessaires à la mise en place de projets transfrontaliers.

Une prochaine réunion regroupant les points focaux CITES et les points focaux CMS/MoU de la zone concernée par le MOU pourrait maintenant être hautement profitable pour aborder de façon plus approfondie l'élaboration de petits projets communs qui pourraient être soumis par les pays partenaires sous une ombrelle commune CMS/CITES aux bailleurs de fond potentiels.